COMPTE-RENDU

du Conseil métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Le Conseil métropolitain de Dijon Métropole s'est réuni le **jeudi 30 novembre 2017** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN. Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. BORDAT a été désigné comme secrétaire de séance.

Membres présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET
M. Patrick CHAPUIS
Mme Nathalie KOENDERS
M. Rémi DETANG
Mme Catherine HERVIEU
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
Mme Colette POPARD
Mme Danielle JUBAN
M. Frédéric FAVERJON
Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Dominique GRIMPRET
M. Patrick MOREAU
M. Jean-Claude GIRARD
Mme Anne DILLENSEGER
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jean-Patrick MASSON
M. Benoît BORDAT
M. Charles ROZOY
M. Jean-Yves PIAN
Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Christine MARTIN
M. Denis HAMEAU
Mme Stéphanie MODDE
M. Nicolas BOURNY
Mme Lê Chinh AVENA
Mme Hélène ROY
M. Georges MAGLICA
M. Joël MEKHANTAR
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Christophe BERTHIER
M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Catherine VANDRIESSE
M. Emmanuel BICHOT
Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Fréderika DESAUBLIAUX
M. Hervé BRUYERE
M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Guillaume RUET
Mme Louise MARIN
M. Louis LEGRAND
M. Patrick ORSOLA
M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Florence LUCISANO
M. Jean DUBUET
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Gaston FOUCHERES
M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Céline TONOT
M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique SARTOR
Mme Michèle LIEVREMONT
M. Philippe BELLEVILLE
Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Adrien GUENE
M. Cyril GAUCHER
M. Alain DE MACEDO

Membres absents :

M. Didier MARTIN
Mme Chantal TROUWBORST
M. Alain HOUPERT
M. François HELIE
M. Édouard CAVIN
M. Jean ESMONIN
Mme Lydie CHAMPION
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Patrick BAUDEMENT suppléé par M. Alain DE MACEDO

COMMUNICATIONS

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 août 2015, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

ARRÊTÉS

- le 19/10/2017 : Arrêté de délégation de fonctions aux conseillers délégués
- le 19/10/2017 : Arrêté délégations de fonctions aux Vices-Président
- le 17/10/2017 : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec la société ESSILOR
- le17/10/2017 : Arrêté décidant de déléguer son droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, concernant la cession d'une propriété bâtie, libre d'occupation cadastrée section DI n°33 de 507 m², située 97 avenue Jean Jaurès à Dijon, appartenant à Mme Yvette Paris ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 29 août 2017
- le 09/10/2017 : Arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC, 4,06 tonnes de bacs usagés au prix de cession global de 609,00 euros
- le 09/10/2017 : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon des effluents industriels de la société LA BELLE HORTENSE
- le 09/10/2017 : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon des effluents industriels de la société KEOLIS BOURGOGNE
- le 04/10/2017 : Arrêté décidant de déléguer son droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, concernant la cession d'une propriété bâtie, libre d'occupation cadastrée section BI n°293 de 881 m², située 74 rue de Dijon à Fontaine-lès-Dijon, appartenant à M. et Mme Dechelotte, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, reçue en Mairie de Fontaine-lès-Dijon le 17 août 2017
- le 26/09/2017 : Arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC, 5,18 tonnes de bacs usagés au prix de cession global de 777,00 euros

CONVENTIONS

- le18/09/2017 : Convention de mise à disposition temporaire des locaux de Dijon Métropole – 67 rue des Godrans – pour le Crédit agricole de Champagne Bourgogne
- le 11/07/2017 : Convention de remise par GRDF à son concédant d'une canalisation de gaz naturel abandonnée – avenue de la Gare à Ouges
- le 04/09/2017 : Prêt à usage à la société Satt Grand Est d'anciennes et nouvelles serres – Technopole Agro-Environnement Agronov
- le 24/07/2017 : Convention de ligne crédit de trésorerie court terme entre Dijon Métropole et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Champagne Bourgogne et le Crédit Agricole CIB

MARCHÉS

- le Marché n°2017-239AM000000000 - du 24 octobre 2017 - Marché à procédure adaptée : Accompagnement en relations presse : lancement et création de la marque territoriale de Dijon Métropole
- le Marché n°2017-236AM000000000 - du 27 octobre 2017 - Marché à procédure adaptée : Travaux d'eaux pluviale - Création d'un muret en béton armé sur la commune de Magny sur Tille (lot 2)
- le Marché n°2017-235AM000000000 - du 27 octobre 2017 - Marché à procédure adaptée : Travaux d'eaux pluviales - Reprise d'un ouvrage hydraulique en maçonnerie sur la commune de Plombières les Dijon (lot 1)
- le Marché n°2017-234AS280150000 - du 9 octobre 2017 - Marché subséquent : MS89 Prestation restauration traiteur - Sce Habitat RENOVECO DIJON METROPOLE 18/10/2017 - 16 personnes
- le Marché n°2017-232AM00000000 - du 19 octobre 2017 - Marché à procédure adaptée : Mise en place et gestion d'un système de diffusion sur Internet des Conseils Municipaux et Métropolitains

- le Marché n°2017-229AS280150000 - du 25 septembre 2017 - Marché subséquent : MS88 Prestation restauration traiteur - cocktail sucré "signature officielle contrat AERMC" du 28/09/2017 - 467,50 euros TTC - 50 personnes
- le Marché n°2017-228AS280150000 - du 21 septembre 2017 - Marché subséquent : MS87 Prestation restauration traiteur - buffet dînatoire "formation contrat de ville" du 28/09/2017 - 15 personnes / 314,92 euros TTC
- le Marché n°2017-227AS280150000 - du 13 septembre 2017 - Marché subséquent : MS86 Prestation restauration traiteur - déjeuner des VP du 28/09/2017 - 12H00 - 25 euros TTC/personne
- le Marché n°2017-226AS280150000 - du 13 septembre 2017 - Marché subséquent : MS85 Prestation restauration traiteur -Après conseil métropolitain 28/09/2017 à 19h30 - 20 euros TTC / personne
- le Marché n°2017-224AM000000000 - du 4 octobre 2017 - Marché à procédure adaptée : Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de délégations de service public de l'eau et de l'assainissement sur le Territoire de Dijon Métropole
- le Marché n°2017-223AM000000000 - du 5 juin 2017 - Marché à procédure adaptée : Centrale d'achat – Réalisation de fouilles archéologiques préventives
- le Marché n°2017-222AS280150000 - du 14 septembre 2017 - Marché subséquent : MS84 Prestation restauration traiteur - café d'accueil réunion DGE du 28/09/2017 - 50 personnes
- le Marché n°2017-221AS280150000 - du 19 septembre 2017 - Marché subséquent : MS83 Prestation restauration traiteur - Semaine architecture patrimoine , café d'accueil + cocktail
- le Marché n°2017-219AM000000000 - du 29 septembre 2017 - Marché à procédure adaptée : Conception, pose et dépose du stand institutionnel Dijon Métropole de la Foire gastronomique et du Salon Cité 21 de Dijon (année 2017)
- le Marché n°2017-217FM000000000 - du 26 octobre 2017 - Accord-cadre : Centrale d'achat - Fourniture de vêtement de travail, Tenue de PM et ASVP, EPI et Objets promotionnels - Lot n°11: Objets Promotionnels
- le Marché n°2017-216FM000000000 - du 20 octobre 2017 - Appel d'offres ouvert : Centrale d'achat - Fourniture de vêtement de travail, Tenue de PM et ASVP, EPI et Objets promotionnels - Lot n°10: Costumes civils hommes et femmes
- le Marché n°2017-215FM000000000 - du 20 octobre 2017 - Appel d'offres ouvert : Centrale d'achat - Fourniture de vêtement de travail, Tenue de PM et ASVP, EPI et Objets promotionnels - Lot n°9: Vêtements de travail et accessoires logotés ou non
- le Marché n°2017-214FM000000000 - du 26 octobre 2017 - Accord-cadre : Centrale d'achat - Fourniture de vêtement de travail, Tenue de PM et ASVP, EPI et Objets promotionnels - Lot n°8: EPI
- le Marché n°2017-213FM000000000 - du 26 octobre 2017 - Appel d'offres ouvert : Centrale d'achat - Fourniture de vêtement de travail, Tenue de PM et ASVP, EPI et Objets promotionnels - Lot n°5: chaussures de sécurité basses en daim aérées ou équivalent
- le Marché n°2017-212FM000000000 - du 26 octobre 2017 - Appel d'offres ouvert : Centrale d'achat - Fourniture de vêtement de travail, Tenue de PM et ASVP, EPI et Objets promotionnels - Lot n°4: chaussures de sécurité montantes
- le Marché n°2017-211FM000000000 - du 26 octobre 2017 - Appel d'offres ouvert : Centrale d'achat - Fourniture de vêtement de travail, Tenue de PM et ASVP, EPI et Objets promotionnels - Lot n°3: chaussures de sécurité basses
- le Marché n°2017-210AS28015000 - du 1 septembre 2017 - Marché subséquent : MS°82 prestation restauration traiteur - BGE perspective 26/09/2017
- le Marché n°2017-209AS28015000 - du 1 septembre 2017 - Marché subséquent : MS°81 prestation restauration traiteur - déjeuner VP du 14/09/2017
- le Marché n°2017-208AS28015000 - du 1 septembre 2017 - Marché subséquent : MS°80 prestation restauration traiteur - "RENOVECO"
- le Marché n°2017-199FM000000000 - du 19 septembre 2017 - Appel d'offres ouvert : Centrale d'achat - Fourniture de vêtement de travail, Tenue de PM et ASVP, EPI et Objets promotionnels - Lot n°1: Tenue de Police Municipale, ASVP et accessoires divers
- le Marché n°2017-195AM000000000 - du 28 septembre 2017 - Marché à procédure adaptée : Centrale d'achat - Maintenance électrique haute et basse tension
- le Marché n°2017-194FM000000000 - du 21 septembre 2017 - Appel d'offres ouvert : Centrale d'achat - entretien préventif et curatif des réseaux d'eaux pluviales et des équipements associés de DIJON

Métropole et des communes de la Métropole - Lot 2 Secteur EST

- le Marché n°2017-172AM000000000 - du 20 octobre 2017 - Marché à procédure adaptée : Centrale d'achat – Formations sécurité pour la Ville de Dijon – le CCAS et Dijon Métropole_ Lot n°6 : Formations Secourisme (SST et PSC1)
- le Marché n°2017-171AM0000000000 - du 20 octobre 2017 - Marché à procédure adaptée : Centrale d'achat – Formations sécurité pour la Ville de Dijon – le CCAS et Dijon Métropole_Lot n°5 : Formations Prévention du risque incendie
- le Marché n°2017-170AM000000000 - du 22 septembre 2017 - Marché à procédure adaptée : Centrale d'achat – Formations sécurité pour la Ville de Dijon – le CCAS et Dijon Métropole_Lot n°4 : Formations Habilitations Electriques
- le Marché n°2017-169AM000000000 - du 21 septembre 2017 - Marché à procédure adaptée : Centrale d'achat – Formations sécurité pour la Ville de Dijon – le CCAS et Dijon Métropole_Lot n°3 : Formations Engins de chantier et Grues auxiliaires
- le Marché n°2017-168AM000000000 - du 21 septembre 2017 - Marché à procédure adaptée : Centrale d'achat – Formations sécurité pour la Ville de Dijon – le CCAS et Dijon Métropole_Lot n°2 : Formations CACES Nacelles et Chariots élévateurs
- le Marché n°2017-167AM000000000 - du 10 octobre 2017 - Marché à procédure adaptée : Centrale d'achat – Formations sécurité pour la Ville de Dijon – le CCAS et Dijon Métropole_Lot n°1 : Formations SSIAP

CONCESSIONS CINÉRAIRES				
A compter du	**Titulaire**	**N° de concession**	**Durée (années)**	**Montant**
18/07/2017	Madame Dominique GABON	E-O-13	15	163,00 €
18/07/2017	Monsieur Christian BROUILLET	E-M1-21	30	326,00 €
18/07/2017	Madame Emilie DAUDET	E-D1-109	15	163,00 €
22/07/2017	Monsieur Serge GELINOTTE	I-01-41	30	1 300,00 €
24/07/2017	Madame Claudette NAUDET	E-N1-22	15	231,00 €
26/07/2017	Monsieur Maurice RICHOUX	I-O1-38	15	653,00 €
26/07/2017	Madame Céline GALLET	E-N1-23	15	231,00 €
27/07/2017	Madame Laurence KLISTINEC	E-N-30	15	163,00 €
27/07/2017	Monsieur Patrick BERGER	E-N-29	15	163,00 €
27/07/2017	Madame Elizabeth ROGUE	I-O-3	15	653,00 €
28/07/2017	Monsieur Bernard CREUSY	E-N1-24	15	231,00 €
28/07/2017	Madame Marie BOITARD	E-N-26	30	326,00 €
31/07/2017	Madame Danielle REGAD	E-K1-142	15	231,00 €
01/08/2017	Madame Liliane POULET	E-N-34	15	163,00 €
03/08/2017	Madame Edith LEMAIRE	E-N1-39	50	771,00 €
04/08/2017	Monsieur Jean-Pierre LE GOFF	E-N1-25	15	231,00 €
07/08/2017	Madame Jacqueline FRENOIS	E-L-12	15	163,00 €
08/08/2017	Madame Jocelyne MIGNON	E-L-10	15	163,00 €
08/08/2017	Monsieur Patrice MATHIS	C-I1-41	15	375,00 €
09/08/2017	Sarl Pf Cernize LOST FUNERAIRE	O-01-01-037	6	358,00 €
12/08/2017	Madame Geneviève LABIE	E-N-35	15	163,00 €
14/08/2017	Monsieur Mack GOUALA MABIKA	E-04-10-019	30	1 381,00 €
16/08/2017	Madame Jeannine DONOT	E-N1-38	30	463,00 €

17/08/2017	Madame Brigitte BRIOT	C-G-15	15	375,00 €
28/07/2017	Madame Marilène LAVEAUD	C-J-14	15	372,00 €
21/08/2017	Madame Monique BOSSU	C-I1-11	30	750,00 €
22/08/2017	Monsieur William BREMONT	E-N1-26	15	231,00 €
23/08/2017	Madame Anne BOUHOT	E-K1-141	15	231,00 €
23/08/2017	Monsieur Fabrice TABOURET	E-01-00-044	6	415,00 €
25/08/2017	Monsieur Frédéric GAUDIN	E-N1-37	15	231,00 €
25/08/2017	Madame Jeannine JULIEN	E-N1-36	15	231,00 €
29/08/2017	Monsieur Lilian PAROD	E-N1-35	15	231,00 €
30/08/2017	Monsieur Gérard SIDBON et Madame Michèle LEQUEU	E-N1-34	15	231,00 €
30/08/2017	Madame Michelle HATIER	I-O1-39	15	653,00 €
04/09/2017	Madame Mireille LAMIRAL	C-H1-8	30	750,00 €
04/09/2017	Monsieur Cyril BOUCHER	E-K1-140	15	231,00 €
04/09/2017	Monsieur José SIMÖES DUARTE	E-04-06-039	15	1 036,00 €
05/09/2017	Madame Christiane MATHIEU	E-N1-27	50	771,00 €
06/09/2017	Madame Marguerite DEVILLE	E-K-9	15	160,00 €
07/09/2017	Madame Monique CONSTANTIN	E-L-11	15	163,00 €
07/09/2017	Monsieur Jean-Philippe PRUNIER	E-04-08-001	30	1 381,00 €
08/09/2017	Madame Sylvianne LAFFONT	E-N1-28	15	231,00 €
13/09/2017	Monsieur Bruno GAMET	E-G1-142	15	-120,89 €
18/09/2017	Madame Dragica BLAZEVIC	E-04-06-034	50	3 012,00 €
22/09/2017	Madame Nicole GALLOT	E-K1-15	15	231,00 €
26/09/2017	Monsieur Laurent VEDRENNE	E-N1-33	30	463,00 €
26/09/2017	Madame Annie GAGLIARDI	E-O-7	15	163,00 €
29/09/2017	Madame Andrée MARCHAND	E-N1-29	30	463,00 €
30/09/2017	Monsieur Emmanuel BORJON GUILLERMINET	E-N1-32	15	231,00 €

Arrêtés de droit de préemption urbain	
Date de l'acte	**Libellé**
13.11.2017	Arrêté de délégation du droit de préemption urbain de Dijon Métropole à l'EPFL concernant une parcelle de terrain comprenant un abri de jardin et une petite construction située 3 rue Alix de Vergy à Dijon
17.10.2017	Arrêté de délégation du droit de préemption urbain de Dijon Métropole à l'EPFL concernant une propriété bâtie située 97 avenue Jean Jaurès à Dijon
03.10.2017	Arrêté de délégation du droit de préemption urbain de Dijon Métropole à l'EPFL concernant une propriété bâtie située 74 rue de Dijon à Fontaine-lès-Dijon

ARRÊTÉS D'ALIGNEMENT			
ADRESSE DE L'ALIGNEMENT	**DATE DE L'ARRETE**	**N° DE L'ARRETE**	**NOM ET ADRESSE DU PETITIONNAIRE**
25 Rue Ernest Petit 21000 DIJON	23/08/17	2017_23	SERAL KOLB-BOURRIER Géomètre Expert 7 Rue des Ouches 52000 LANGRES
1 Rue des Courbes 21110 MAGNY-SUR-TILLE	18/09/17	2017_24	MORNAND – JANIN - SCHENIRER Géomètres Experts 4 avenue de la Découverte 21000 DIJON
134 et 134bis Rue d'Auxonne 21000 DIJON	13/09/17	2017_26	MORNAND – JANIN - SCHENIRER Géomètres Experts 4 avenue de la Découverte 21000 DIJON
57 Cours du Parc et 164 Rue de Longvic 21000 DIJON	10/10/17	2017_25	MORNAND – JANIN - SCHENIRER Géomètres Experts 4 avenue de la Découverte 21000 DIJON
32 Rue des Ecayennes 21000 DIJON	10/10/17	2017_27	TT Géomètres Experts Géomètre Expert 13 Rue de la Houe 21800 QUETIGNY
15ter rue Philippe Guignard 21000 DIJON	27/10/17	2017_28	CABINET GIEN-PINOT Géomètres Experts 41 rue de Mulhouse 21000 DIJON

1. Rapport Développement Durable 2017

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'adopter le rapport de situation en matière de développement durable de Dijon Métropole.

Scrutin : Pour : 72 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 11 procuration(s)

2. Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018 et joint en annexe.

Scrutin : Pour : 72 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 10 procuration(s)

3. Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de Dijon Métropole pour l'exercice 2018 lors de la séance du conseil métropolitain du 30 novembre 2017 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Scrutin : Pour : 74 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

4. Projet métropolitain

Le Conseil décide à la majorité :

- d'approuver le Projet Métropolitain de Dijon Métropole.

Scrutin : Pour : 62 Abstention : 12
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n°2

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°2 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 62 — ABSTENTION : 9
CONTRE : 3 — NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATION(S)

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche Comté à la suite de l'examen de la gestion de la Communauté Urbaine du Grand Dijon – Exercices 2009 et suivants – Information du Conseil Métropolitain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** de la présente communication.

SCRUTIN : POUR : 72 — ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 — NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATION(S)

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Représentation de Dijon Métropole dans des organismes extérieurs

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de procéder** aux désignations des représentants au sein des organismes visés dans la liste jointe au présent rapport.

SCRUTIN : POUR : 69 — ABSTENTION : 3
CONTRE : 0 — NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATION(S)

8. <u>ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Temps de travail des agents des services de Dijon métropole</u>

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de fixer** la durée annuelle du travail à 1 607 heures à compter du 1er janvier 2018 dans les services de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir pour application de cette décision.

Scrutin : Pour : 72 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 9 procuration(s)

9. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Ferme de la Motte Giron - Acquisition des bâtiments - Bail emphytéotique au profit de la Chambre départementale d'Agriculture</u>

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'acquérir** sur l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or la totalité des bâtiments d'exploitation et d'habitation constituant la ferme de la Motte Giron, située chemin de la Rente de Giron à Dijon, cadastrée section DZ n°80 de 7 620 m², étant précisé qu'un différé de jouissance a été consenti aux anciens propriétaires à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2017, moyennant le montant total de 811 336 €, les frais notariés correspondant à l'acte d'acquisition de la ferme par l'EPFL faisant l'objet d'un remboursement ultérieur à l'établissement ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'établir** au profit de la Chambre départementale d'Agriculture de la Côte d'Or un bail emphytéotique portant sur les biens ci-dessus, d'une durée de 45 années, selon les principales modalités suivantes : les preneurs devront occuper les lieux personnellement, au titre du siège de leur exploitation et de leur habitation principale, ils seront tenus à la totalité des charges d'entretien et de réparation, y compris celles qui auraient pu incomber au propriétaire, le mode productif devra être conforme au cahier des charges de la Haute Certification Environnementale, il leur sera demandé le maintien d'un travail collaboratif et partenarial avec Dijon Métropole, la conduite d'actions et d'animations pédagogiques, culturelles et de promotion, de même que l'accueil du public et la possibilité de vente sur place des produits cultivés ou transformés directement par leurs soins, comme de produits issus des autres filières ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ce bail emphytéotique par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers.

Scrutin : Pour : 70 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

10. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Ouverture dominicales 2018</u>

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches de détail des 14 janvier, 1er juillet, 9 septembre, 16 décembre, 23 décembre 2018 de détail hors branche automobile,
- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre 2018 pour la branche automobile,
- **de transmettre** cet avis conforme à l'ensemble des Maires des communes de Dijon Métropole

Scrutin : Pour : 70 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

11. <u>HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - Zone d'Aménagement Concerté Parc Valmy – Approbation du compte de résultat de liquidation définitive de l'opération confiée à la SEMAAD par voie de convention publique d'aménagement - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté</u>

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le compte de résultat de liquidation définitive de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Parc Valmy », arrêté au 30 octobre 2017 ;
- **d'approuver** le versement du boni d'opération à Dijon Métropole, d'un montant de 4 576 869,80 € nets de taxes ;
- **de supprimer** la Zone d'Aménagement Concerté « Parc Valmy , et d'abroger son acte de création;
- **de préciser** que l'ensemble des terrains situés dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté seront dorénavant soumis au régime de droit commun, notamment en matière de fiscalité de l'urbanisme et de divisions foncières ;
- **de préciser** que, suite à la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté, la taxe d'aménagement s'appliquera désormais à toute nouvelle opération réalisée sur le territoire de celle-ci, selon les modalités définies par la délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2015, ainsi que par toute délibération ultérieure éventuelle du Conseil de la Métropole ;
- **de préciser**, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme, que la délibération sera affichée au siège de Dijon Métropole, et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Scrutin : Pour : 70 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Création d'une école d'architecture - Convention de partenariat pluriannuelle avec l'école d'architecture de Nancy

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de s'engager** dans un partenariat avec l'école d'architecture de Nancy ;
- **de financer** cette action dans le cadre de son budget 2018, à hauteur de 12600 €HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir en application de cette décision.

Scrutin : Pour : 70 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Contrat de Ville - Programmation 2017 - second semestre

Le Conseil décide à la majorité :

- **d'approuver** les actions à conduire par les associations en 2017, d'un montant de 45 000 €, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **de décider** que, pour les concours financiers d'au moins 15 000 €, une convention sera établie entre Dijon Métropole et chacun des bénéficiaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, à l'article 6574 Chapitre 65 (actions Contrat de ville) pour les subventions attribuées aux associations.

Scrutin : Pour : 69 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :1 (Mme Océane CHARRET-GODARD)
Dont 8 procuration(s)

14. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Décentralisation et dépénalisation du stationnement payant sur voirie métropolitaine - modalités de mise en oeuvre

Le Conseil décide à la majorité :

- **de résilier**, à compter du 1er janvier 2018, la convention de gestion concernant le stationnement sur voirie en date du 27 mai 2015, conclue entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon, auquel a succédé Dijon Métropole ;
- **d'instituer** les tarifs de stationnement payant définis en annexe 1 sur le territoire de la Ville de Dijon dans le respect de l'arrêté municipal fixant les lieux, les jours et les heures où le stationnement est réglementé ;
- **de fixer** le montant du forfait de post-stationnement applicable à compter du 1er janvier 2018 à la somme de 30 €, minoré à la somme de 17 €, si le paiement est réalisé dans un délai de 72h après émission du forfait de post-stationnement ;
- **d'approuver** les termes de la convention à conclure avec l'ANTAI figurant en annexe 2, pour la mise en œuvre du traitement automatisé du forfait de post-stationnement et **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter toute modification non substantielle ne remettant pas en cause son économie générale.

Scrutin : Pour : 57 Abstention : 0
Contre : 13 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

15. <u>ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Compétence GEMAPI – transfert de missions hors GEMAPI proches de cette compétence</u>

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'extension des compétences de Dijon Métropole aux missions définies aux alinéas 7, 11 et 12 du chapître 1er article L211-7 du Code de l'environnement en complément de celles de la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018 ;
- **d'approuver** la modification des statuts de Dijon Métropole :

Ajout de nouvelles missions définies aux alinéas 7, 11 et 12 du chapître 1er, article L211-7 du Code de l'environnement et venant compléter la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à compter du 1er janvier 2018 :

- *7° - la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;*
- *11° - la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;*
- *12° - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.*

- **d'autoriser** Monsieur le Président à :
  - notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la métropole ;
  - saisir Madame la Préfète, après accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité requises par la loi, en vue de :
    - prendre en gestion les missions 7, 11 et 12 du chapître 1er, article L211-7 du Code de l'environnement en complément de celles de la compétence GEMAPI ;
    - prononcer le transfert de ces missions à Dijon Métropole ;
    - autoriser la modification des statuts de la métropole.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Scrutin : Pour : 69 Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

16. <u>ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Délégation de service public de chaleur de Dijon Métropole – Convention tripartite portant raccordement du programme « Centralité – Coeur de Ville de QUETIGNY » au réseau de chaleur urbain (RCU) métropolitain</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver la** convention tripartite portant raccordement du programme « Centralité – Cœur de Ville » de QUETIGNY au réseau de chaleur urbain métropolitain ;
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention tripartite ;
- **d'autoriser** le Président, pour tous les projets d'actes précités, à apporter, le cas échéant, des ajustements non substantiels aux dits actes.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATION(S)

17. <u>ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Déchetteries - renouvellement de la convention avec EMMAUS</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite avec la Communauté EMMAÜS relative à la mise en place dans les déchetteries de Dijon métropole de bornes « déchets à ressourcer » et de bennes pour le recyclage des bois et/ou plastiques
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention bipartite avec la Communauté EMMAÜS

SCRUTIN : POUR : 68 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATION(S)

18. <u>EAU ET ASSAINISSEMENT Confirmation du versement de la prime épuratoire de la STEP Eauvitale au concessionnaire</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de confirmer** le principe de versement directement au concessionnaire Suez Eau France de la prime de bon fonctionnement et les aides au fonctionnement du système d'assainissement Eauvitale attribuées par l'Agence de l'eau ;
- **d'autoriser** l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à verser à Suez Eau France, jusqu'au 31/12/2018, l'aide à la performance épuratoire du système d'assainissement de la station d'épuration Eauvitale ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cette délibération.

SCRUTIN : POUR : 68 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATION(S)

19. VOEUX Dotations budgétaires de Dijon métropole

Le Conseil décide à la majorité :

- **de rejeter** le vœu

Scrutin : Pour : 4 Abstention : 5
Contre : 59 Ne se prononce pas :0
Dont 8 procuration(s)

* * * * * *

Fait à Dijon, le 04/12/2017
Le Président,

François Rebsamen

François REBSAMEN

40, avenue du Drapeau
DIJON MÉTROPOLE
C.S. 47510 - 21075 DIJON CEDEX